

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 30 mai 2023

OBJET :

**Rémunération des vacataires
des dispositifs du service jeunesse**

**Rapporteur : Mme POYDENOT
Délibération n°6**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de ses missions dédiées à la jeunesse, la municipalité a recours à l'embauche de vacataires pour assurer l'encadrement et les animations des dispositifs suivants : l'accueil périscolaire matin et soir, les activités périscolaires spécifiques, l'accueil de loisirs des mercredis, la restauration scolaire et Anim'ados.

La hausse du SMIC horaire au 1^{er} mai dernier nécessite un ajustement du niveau de rémunération des agents vacataires, payés à l'heure. Cette rémunération dépend des besoins spécifiques nécessaires au bon fonctionnement des différents dispositifs mis en place, et de la qualification des animateurs. Elle varie aussi en fonction des missions confiées. La fidélisation des équipes est toujours privilégiée.

Pour rappel, la rémunération des animateurs intervenant sur le Centre de loisirs durant les vacances continuera à s'effectuer quant à elle sur la base d'un forfait (tarifs inchangés) :

42,00€	Animateur sans BAFA à la journée
21,00€	Animateur sans BAFA à la 1/2 journée
52,50€	Animateur BAFA à la journée
26,00€	Animateur BAFA à la 1/2 journée
60,00€	Directeur Adjoint à la journée
90,00€	Directeur à la journée

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la rémunération des vacataires au 1^{er} mai 2023 ainsi que sur le tableau récapitulatif des plages d'animation.

- **TARIF 1** : Ce tarif s'applique au personnel d'animation et de vie quotidienne sans qualification.
Rémunération au SMIC horaire brut en vigueur (soit, à titre indicatif, 11,52 € bruts de l'heure au 1^{er} mai 2023 contre 11,27 € précédemment).
- **TARIF 2** : Ce tarif s'applique au personnel qualifié d'animation et de vie quotidienne : BAFA, CQP, CAP AEPE.
Rémunération : 11,75 € bruts de l'heure (contre 11,50 € précédemment).
- **TARIF 3** : Ce tarif s'applique au personnel ayant une qualification supérieure dans l'animation : BPJEPS, Licence STAPS, BAFD, DUT, DEJEPS ou compétence reconnue dans les domaines artistique, culturel ou scientifique et intervenant sur la mise en place d'activités spécifiques durant le temps périscolaire et les mercredis.
Rémunération : 14,65 € bruts de l'heure.
- **TARIF 4** : Ce tarif s'applique au personnel ayant une qualification supérieure dans l'animation : BPJEPS, Licence STAPS, BAFD, DUT, DEJEPS, compétence reconnue dans les domaines artistique, culturel ou scientifique, dans le cadre d'animations spécifiques durant les vacances (Anim'ados et Centre de loisirs).
Rémunération : 13,00 € bruts de l'heure

Accueil périscolaire (matin et soir)	Accompagnement à la restauration scolaire	Accueil de loisirs les mercredis	Anim'ados (et Centre de loisirs pour le T4)
Tarif 1	Tarif 1	Tarif 1	Tarif 1
Tarif 2	Tarif 2	Tarif 2	Tarif 2
Tarif 3 (uniquement pour les activités spécifiques du soir)		Tarif 3	Tarif 4

NB : les tarifs 1 et 2 sont susceptibles d'évoluer en fonction de la revalorisation du SMIC.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 1^{er} juin 2023.

Pour extrait

Le secrétaire de séance,



Pascal LAURENT



Le Maire,



Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	23
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil municipal le :	12 mai 2023
- Convocation distribuée le :	12 mai 2023
- Affichage de la liste des délibérations :	2 juin 2023
- Affichage du procès-verbal le :	30 juin 2023

PRÉSENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, Adjoint.

- M. HOFFER, M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME DROUVILLE, M. VOIDIER, MME SCHINDLER, MME MALARY, M. KOENIG, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, M. BOURGUIGNON, MME MENZRI, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- Mme Evelyne DEVOUGE à M. Pascal LAURENT
- Mme Gaëlle BARDOUL à M. Michel BREUILLE
- Mme Marjorie HOUSSIN à M. Gilles BOURGUIGNON
- Mme Caroline CREUSOT à Mme Nadine CADET

ABSENTS

- M. Jacques THOUVENIN
- M. Kamal EL JAOUHARI

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- M. Pascal LAURENT

Pour extrait

Le secrétaire de séance,



Pascal LAURENT



Le Maire,



Michel BREUILLE